



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 7 novembre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
CHANAZ
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY SUR AIX
MERY
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
ST PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Michel FRUGIER
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANÇOIS
Jean-Claude CROZE
Yves HUSSON
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Robert CLERC
Eudes BOUVIER
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEDEVER
Denise de MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE MONTCEL
MOTZ

Renaud BERETTI
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Julie ECALARD
Véronique MERMOUD
Hanane MAJID
Wassila BOUJNANE
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs
Entrelacs
Entrelacs
Directeur Général des services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directrice de cabinet
Chargé de mission Communication
Responsable Urbanisme – Foncier – Habitat
Responsable Habitat – Politique de la Ville
Assistante service Urbanisme – Foncier - Habitat
Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (26 présents et 26 votants).

TOURISME**Désaffectation et déclassement d'une partie du site du belvédère de la Chambotte**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente pour la gestion du site du belvédère de la Chambotte, composé d'une terrasse panoramique, d'un restaurant, d'une grange et d'un parking.

Ce site a été réhabilité en 2011 par la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget et la Communauté de Communes du Canton d'Albens, et sa gestion en a ensuite été confiée au Syndicat Mixte du Belvédère de la Chambotte, regroupant les deux communautés.

Ce syndicat ayant été dissous lors de la fusion des communautés, Grand Lac assure désormais la gestion complète du site.

Monsieur le Président rappelle que le restaurant a été confié en 2012 à la société « Bar Restaurant MSG », par autorisation d'occupation temporaire.

Afin de clarifier la qualification domaniale de ce site, il convient de préciser par délibération l'appartenance des biens au domaine public ou privé de Grand Lac.

Monsieur le Président propose donc de préciser que les biens suivants sont affectés au service public et qu'ils font donc partie intégrante du domaine public de Grand Lac :

- La terrasse panoramique (accessible par l'escalier extérieur),
- Les parkings et espaces verts (domaine public Grand Lac),
- Le bureau d'information touristique de l'OTI situé dans le bâtiment « Grange ».

Les toilettes situées dans l'enceinte du bâtiment « restaurant » sont réputées accessibles au public. Leur gestion est assurée par le restaurateur.

La terrasse inférieure du restaurant est réputée accessible au public notamment pour les personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président propose de constater la désaffectation des biens suivants qui n'ont pas vocation à être affectés au service public ni à l'usage direct du public :

- Bâtiment « Restaurant » :

- **Au niveau rez-de-chaussée** :

- . l'entrée du restaurant (~7,19m²)
- . la salle de restaurant (~151,80m²),
- . la cuisine du restaurant (~58,06m²),
- . un espace technique (~67,71m²) comprenant : réserve sèche, chambres froides, vestiaires hommes, vestiaires femmes, toilette personnel, local déchets, réserves, couloir de circulation.
- . les toilettes (hommes et femmes) du restaurant (~17,82m²).
- . les deux terrasses au niveau du restaurant (terrasse inférieure ~106,41m² et terrasse supérieur 30,74m²)

- **Au niveau du R-1** :

- . le local technique (~31,71m²) comprenant la chaufferie,
- . le local non affecté (~13,39m²).

- **Extension du bâtiment** : espaces rangements, bureau, espace réfrigéré et local dédié à la gestion des déchets (~40m²)

- Bâtiment « Grange » :
 - Au niveau rez-de-chaussée :
 - . la salle de séminaire et ses annexes (~132.7m²),
 - . les toilettes (hommes et femmes) de la salle de séminaire (~13.1m²)
 - . espace extérieur (~105m²)
 - Au niveau du R+1 :
 - . le local de stockage (~68m²),
 - . le logement de type T3 (~45,6m²)

Il est par conséquent proposé au Bureau, après avoir constaté la désaffectation de ces biens, de procéder à leur déclassement du domaine public.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- CONSTATE la désaffectation des biens telle que présentée dans la délibération,
- APPROUVE le déclassement de ces biens du domaine public de Grand Lac et leur classement dans le domaine privé.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désaffectation et déclassement d'une partie du site du belvédère de la Chambotte

Date de transmission de l'acte : 17/12/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2018

Numéro de l'acte : d2644 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181107-d2644-DE

Date de décision : 07/11/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.1. Classement, déclassement, désaffectation